

DÉLIBÉRATION 2023-02

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 23 février deux mille vingt-trois (23/02/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane

Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) – JAMMES Patrick, PASERO Fabien, PAMIES Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à PALIX Fabienne, PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean, PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie

Convocation expédiée le 16 février 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la maire rappelle le contexte de cette délibération :

Au vu de l'avancée des travaux de voirie et du groupement de commande qui a abouti à la signature d'un marché avec la société SCR pour l'ensemble de ces travaux, Madame la Maire doit commander les travaux du chemin des Andouards pour un montant maximum de 22 000€ TTC et signer les ordres de services pour permettre leur réalisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer ces travaux de voirie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- ✓ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférant aux travaux de voirie du chemin des Audouards pour un montant maximum de 22 000€ TTC

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

Jean ARTO

